



LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR

BUREAU EXECUTIF DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR PROCES-VERBAL

Réunion du :	Jeudi 9 avril 2026 – 10h30 - 12h30 en visio-conférence
Présidence :	M. Alexandre GOUGNARD
Présents :	MM. Pierric BERNARD HERVE - Guy GLARIA – Philippe LE YONDRE – Antonio TEIXEIRA – Pascal TRANQUILLE – Jean-Jacques GAZEAU - Antoine EMMANUELLI – Yann LEROY MME Pauline BLONDEAU
Absents excusés :	M. Claude DELFORGE MME Aline RIERA
Participants :	MM. Sylvain GRIMAULT – Mikaël JEFFROY – (DFAT) – Patrick PION (DTN) – Christophe DROUVROY – Pierre NESPOUX – Bertrand BAUWENS – Pierre COULMY-LEFORT – Emilien GADRET (DCN) MMES Sonia EOUZAN (DFAT) – Manon PERRIERE (DCN)

1. Approbations de procès-verbaux

Le Bureau Exécutif approuve le procès-verbal suivant :

- Réunion du Bureau Exécutif du jeudi 12 mars 2026.

2. Vie fédérale - communications

A. Comptes-rendus de commissions

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide les comptes-rendus de commissions suivants :

- Commission fédérale du futnet ;
- Commission fédérale du bénévolat ;

Le Bureau Exécutif, à la suite de la sollicitation de la Commission fédérale du bénévolat au sujet de la réflexion autour des plaques anniversaires de club, retient l'option d'une version mixte intégrant l'anniversaire célébré et la date d'affiliation.

- Commission fédérale du foot en marchant ;

Le Bureau Exécutif prend connaissance du retour, à la suite de la sollicitation de la FFF, du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative sur la dénomination de la pratique. Celle-ci restera dénommée « Foot en marchant » et ne prendra pas le nom de « Walking Football ».

- Commission fédérale de structuration des clubs ;

Le Bureau Exécutif acte l'envoi d'un courrier à l'ensemble des territoires visant à inciter ceux-ci à anticiper l'identification des accompagnateurs dans l'optique du déploiement de l'outil Projet Club pour la saison 2026 – 2027.

- Commission fédérale du Foot Santé / Foot Loisir ;



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

- Commission fédérale du FAFA (Equipe et Transport) ;
- Commission fédérale du FAFA Emploi ;

Le Bureau Exécutif valide les propositions d'enveloppes régionales pour la saison 2026 – 2027.

B. Vie des collègues

Le Bureau Exécutif prend connaissance des comptes-rendus des dernières réunions organisées au sein des collègues.

Le Bureau Exécutif prend connaissance et valide l'ordre du jour de la réunion commune des collègues du jeudi 7 mai 2026.

C. Groupes de travail

Le Bureau Exécutif prend connaissance des comptes-rendus des dernières réunions organisées au sein des groupes de travail.

3. Attribution de labels – Saison 2025 - 2026

Le Bureau Exécutif prend connaissance de la demande d'attribution de labels par la commission fédérale de structuration des clubs. Il valide les labels pour les clubs suivants :

- Ligue Occitanie : FC CANET EN ROUSSILLON (n°550123), Label Jeunes FFF Crédit Agricole Excellence
- Ligue Occitanie : OLYMPIQUE ALES EN CEVENNES (n°503029), Label Jeunes FFF Crédit Agricole Excellence
- Ligue Occitanie : US COLOMIERS (n°554286), Label Jeunes FFF Crédit Agricole Elite
- Ligue Pays de la Loire : U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU (n°511875), Label Jeunes FFF Crédit Agricole Elite
- Ligue Pays de la Loire : FC NANTES (n°501904), Label Jeunes FFF Crédit Agricole Elite
- Ligue Pays de la Loire : SAUMUR (n°548899), Label Jeunes FFF Crédit Agricole Elite
- Ligue Pays de la Loire : ANGERS S.C.O. (n°501931), Label Jeunes FFF Crédit Agricole Elite
- Ligue Pays de la Loire : LES HERBIERS VF (n°507748), Label Jeunes FFF Crédit Agricole Elite
- Ligue Pays de la Loire : CHALLANS FC (n°548894), Label Jeunes FFF Crédit Agricole Elite
- Ligue Pays de la Loire : LES SABLES VENDEE FOOTBALL (n°560129), Label Jeunes FFF Crédit Agricole Elite

4. Accompagnement des territoires

A. FAFA Instances – Dossiers à valider

Le Bureau Exécutif valide les demandes de subventions suivantes :

- District de l'Aude de Football : dossier n° 6511260301, projet d'acquisition d'un/de véhicule(s) de transport - D/L – VW, coût subventionnable de 22 770 €, aide allouée à hauteur de 9 100 € ;
- District de l'Aude de Football : dossier n° 6511260302, projet d'acquisition d'un/de véhicule(s) de transport - D/L - VW, coût subventionnable de 20 170 €, aide allouée à hauteur de 8 000 € ;
- District de l'Eure de Football : dossier n° 7401260306, projet bornes de recharge pour véhicules électriques (L/D), coût subventionnable de 9 662 €, aide allouée à hauteur de 4 800 € ;

La notification officielle sera adressée au porteur de projet.



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

5. Compétitions nationales

A. Futnet

Le Bureau Exécutif valide les candidatures suivantes pour l'accueil des Finales :

- Coupe Elite Simple, le samedi 16 mai 2026 : Emerainville FC
- Coupe Elite Double, le samedi 30 mai 2026 : District de la Charente en collaboration avec la Ligue Nouvelle Aquitaine
- Accession Nationale D2 : FC Sète 34, en collaboration avec la Ligue Occitanie et le District de l'Hérault.

B. Futsal

Le Bureau Exécutif valide le calendrier 2026 – 2027 des COMPÉTITIONS NATIONALES SENIORS MASCULINES FUTSAL.

C. Licence « Club Fédéral »

Après avoir pris connaissance des éléments transmis par la Direction des Compétitions Nationales et conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau Exécutif décide de compléter, pour cette saison 2025-2026, l'aide financière aux clubs ayant préalablement obtenu la Licence « Club Fédéral » et satisfait aux critères cumulables définis par le règlement.

Les clubs éligibles peuvent ainsi bénéficier sur la saison, d'une aide financière allant de 75% à 100% du montant de l'aide adossée au dispositif de la Licence Club Fédéral en fonction du nombre de points obtenus au titre des critères cumulables,

- Entre 5 001 et 7 499 points : attribution de 75 % du montant de l'aide ;
- À compter de 7 500 points : attribution de 100 % du montant de l'aide.

Ces montants sont appliqués en fonction du championnat dans lequel évoluent les clubs pour la saison considérée, à savoir :

- 150 000 € ou 75 000 € pour les clubs de National ;
- 25 000 € ou 12 500 € pour les clubs de National 2 ;
- 7 500 € ou 3 750 € pour les clubs de National 3.

Sur les 147 équipes amateurs éligibles au dispositif (National : 11 ; National 2 : 47 ; National 3 : 89), l'AS BEAUVAIS OISE (National 2), FC CHAMBLY OISE (National 2), FC BALAGNE (National 3), LES GENETS D'ANGLET FOOTBALL (National 3) ont fait l'objet d'un refus d'attribution à la suite de sanctions prises par la DNCG.

En conséquence, le Bureau Exécutif accorde cette aide fédérale complémentaire aux équipes suivantes (cf. annexes 1, 2 et 3) :

- 50 % supplémentaires à 10 équipes & 25 % supplémentaires à 1 équipe de National ;
- 50 % supplémentaire à 33 équipes & 25 % supplémentaire à 12 équipes de National 2 ;
- 50 % supplémentaires à 76 équipes & 25% supplémentaires à 11 équipes en National 3 ;

La session de rattrapage des critères cumulables est, quant à elle, programmée le 7 mai 2026 lors du prochain Bureau Exécutif de la LFA.

6. Agenda statutaire

- Samedi 11 avril : Commission fédérale du futnet, en visio-conférence.
- Jeudi 16 avril : Comité Exécutif de la FFF, au siège de la FFF.
- Mardi 21 avril : Bureau du Collège des Présidents de Ligue, au siège de la FFF.
- Mardi 21 avril : Bureau du Collège des Présidents de Districts, au siège de la FFF.
- Mardi 21 avril : Collège des acteurs du football amateur, au siège de la FFF.
- Mardi 28 avril : Commission fédérale du bénévolat, en visio-conférence.



**LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR**

- Mercredi 29 avril : Commission fédérale du FAFA Emploi Formation, en visio-conférence.
- Jeudi 7 mai : Bureau Exécutif de la LFA, au siège de la FFF.
- Jeudi 7 mai : Réunion commune des Collèges, au siège de la FFF.
- Mardi 12 mai : Comité Exécutif de la FFF, au siège de la FFF.

*Le présent procès-verbal sera validé par le Comité Exécutif de la FFF,
lors de sa prochaine réunion*
